

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 7 juin 2022

Délibération n°38 - 2022 relative au règlement cadrant le statut de chercheur associé

Vu l'avis de la commission recherche en date du 17 mai 2022,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le règlement cadrant le statut de chercheur associé dans l'établissement.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Règlement chercheur associé

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 14/06/2022

Document mis en ligne le : 14/06/2022